

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**

**SEANCE DU BUREAU METROPOLITAIN DU 07 MARS 2024**

**DELIBERATION N°2024.00116**

**DEMANDE DE SUBVENTION POUR L'ACQUISITION DE 7 NOUVEAUX TROLLEYBUS ARTICULÉS DANS LE CADRE DE LA DOTATION DE SOUTIEN À L'INVESTISSEMENT LOCAL (DSIL) 2024.**

Le Bureau Métropolitain a été convoqué le 01 mars 2024

Nombre de membres en exercice : 69

Nombre de présents : 54

Nombre de pouvoirs : 9

Nombre de voix : 63

Président de séance : Mme Sylvie FAYOLLE,

Secrétaire de séance : Mme Siham LABICH

**Membres titulaires présents :**

Mme Ingrid ARNAUD, Mme Christiane BARAILLER, M. Jean-Alain BARRIER, M. Denis BARRIOL, M. Jean-Luc BASSON, Mme Françoise BERGER, Mme Nora BERROUKECHE, M. Cyrille BONNEFOY, M. Bernard BONNET, M. Vincent BONY, M. Kamel BOUCHOU, M. Régis CADEGROS, Mme Stéphanie CALACIURA, M. André CHARBONNIER, M. Marc CHASSAUBENE, M. Marc CHAVANNE, Mme Frédérique CHAVE, M. Charles DALLARA, M. Jean-Luc DEGRAIX, M. Philippe DENIS, M. François DRIOL, M. Christian DUCCESCHI, M. Fabrice DUCRET, M. Frédéric DURAND, M. David FARA, M. Martial FAUCHET, M. Christophe FAVERJON, Mme Sylvie FAYOLLE, M. Jean-Claude FLACHAT, Mme Andonella FLECHET, M. Luc FRANCOIS, M. Guy FRANCON, M. Michel GANDILHON, Mme Ramona GONZALEZ GRAIL, M. Marc JANDOT, M. Christian JULIEN, M. Robert KARULAK, Mme Siham LABICH, M. Denis LAURENT, M. Julien LUYA, M. Patrick MICHAUD, Mme Christiane MICHAUD-FARIGOULE, Mme Aline MOUSEGHIAN, M. Gilles PERACHE, M. Jean-Philippe PORCHEROT, M. Jean-Marc SARDAT, Mme Nadia SEMACHE, M. Christian SERVANT, M. Gilbert SOULIER, M. Marc TARDIEU, Mme Marie-Christine THIVANT, M. Gilles THIZY, M. Daniel TORGUES, M. Julien VASSAL

**Pouvoirs :**

M. Gilles ARTIGUES donne pouvoir à Mme Sylvie FAYOLLE,

M. Patrick BOUCHET donne pouvoir à M. Gilles THIZY,

**RECU EN PREFECTURE**

Le 13 mars 2024

VIA DOTELEC - iXBus

99\_DE-042-244200770-20240307-D20240011610

Date de mise en ligne : 13 mars 2024

M. Gilles BOUDARD donne pouvoir à M. Julien LUYA,  
M. Denis CHAMBE donne pouvoir à M. Robert KARULAK,  
M. Pascal GONON donne pouvoir à M. Guy FRANCON,  
M. Christian JOUVE donne pouvoir à M. Bernard BONNET,  
M. Yves MORAND donne pouvoir à M. Jean-Luc BASSON,  
M. Gaël PERDRIAU donne pouvoir à Mme Nora BERROUKECHE,  
M. Jean-Paul RIVAT donne pouvoir à M. Jean-Luc DEGRAIX

**Membres titulaires absents excusés :**

M. Eric BERLIVET, M. Jordan DA SILVA, M. Jérôme GABIAUD, M. Bernard LAGET,  
M. Yves LECOCQ, M. Gérard TARDY

## **DELIBERATION DU BUREAU METROPOLITAIN DU 07 MARS 2024**

### **DEMANDE DE SUBVENTION POUR L'ACQUISITION DE 7 NOUVEAUX TROLLEYBUS ARTICULES DANS LE CADRE DE LA DOTATION DE SOUTIEN A L'INVESTISSEMENT LOCAL (DSIL) 2024.**

Dans le cadre de sa stratégie d'acquisition du matériel roulant dédié au transport urbain de voyageurs, Saint-Etienne Métropole s'est engagé fin 2017 à ne plus acheter de bus diesels pour le réseau STAS et d'effectuer 100 % de ses achats en véhicules « basses émissions », allant ainsi plus loin que ce que la loi impose. Après l'achat de 23 premiers trolleybus entre 2019 et 2021 et de 13 bus électriques à batteries aux gabarits en 2023 et 2024, la Métropole lance l'acquisition de 19 nouveaux trolleybus.

L'opération consiste en l'acquisition d'un total de 19 trolleybus articulés (18 m de long) sur la période 2024 – 2027. Ils remplaceront autant de véhicules diesel aux normes anti-pollution Euro 5 et EEV, et permettront de développer le recours à cette technologie, particulièrement bien adaptée au contexte stéphanois, du fait de l'existence d'un patrimoine d'infrastructures électriques. Ils seront affectés en priorité sur la ligne M6+ dont les aménagements (création de couloirs bus notamment) seront lancés d'ici le début d'année 2025.

Pour ce faire, Saint-Etienne Métropole a choisi de recourir aux services de la Centrale d'Achat du Transport Public (CATP), qui portera la consultation et auprès de qui Saint-Etienne Métropole passera commande.

Le premier Bon de Commande sera émis au 1er semestre 2024 et portera sur 7 véhicules, mis en service au 1er semestre 2025.

Ces trolleybus sont équipés de batteries auxiliaires, permettant une exploitation 100% par énergie électrique ; ceci conduisant à :

1. Baisser fortement les émissions de la flotte de transport urbain, en CO2 et polluants locaux (polluants suivis dans les normes « Euro » : Oxydes d'Azotes, Particules Fines, Monoxyde de Carbone, Résidus de Combustion). Ces véhicules sont « zéro émissions locales », affichent un bilan carbone très favorable, et remplaceront des véhicules diesel aux normes anti-pollution Euro 5 ou EEV.
2. Augmenter le confort d'usage et la fréquentation des lignes équipées avec ces nouveaux trolleybus et par extension, améliorer l'attractivité générale du réseau STAS.
3. Mettre en œuvre des choix énergétiques stratégiques pour l'avenir, avec notamment une baisse de la dépendance aux hydrocarbures et aux énergies fossiles.

L'acquisition de ces nouveaux trolleybus s'inscrit dans le cadre de la conversion énergétique des véhicules de transports en commun, action figurant dans l'annexe métropolitaine de la convention départementale pour la Loire du Contrat de Plan Etat-Région 2021-2027, signée le 21 septembre 2023, et pour laquelle l'Etat a inscrit un soutien financier. Le courrier du Préfet de la Loire en date du 27 novembre 2023 précise que ce soutien interviendra via la Dotation de Soutien à l'Investissement Local (DSIL), dotation qu'il convient de solliciter dans le cadre de l'appel à projets 2024.

Pour la phase 1 de l'opération, consistant à l'acquisition de 7 trolleybus articulés, le coût de l'acquisition et son plan de financement sont les suivants :

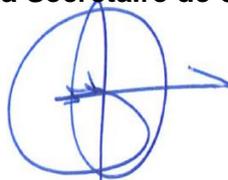
<b>BILAN FINANCIER HT</b>				
<b>Total Dépenses</b>	<b>€</b>	<b>Total Recettes</b>	<b>€</b>	<b>100 %</b>
Phase 1 du marché d'acquisition de nouveaux trolleybus (7 unités)	6 300 000 €	Autofinancement	5 750 000 €	91,3%
		DSIL	550 000 €	8,7%
		Autres financeurs		

**Le Bureau de Saint-Etienne Métropole, après en avoir délibéré :**

- **approuve le projet d'acquisition de 7 nouveaux trolleybus tel que présenté ci-dessus,**
- **approuve le dépôt d'une demande de subvention au titre de la DSIL pour un montant de 550 000 €, soit 8,7 % du coût de l'opération,**
- **autorise Monsieur le Président, ou son représentant dûment habilité, à signer tout document afférant à la présente décision.**

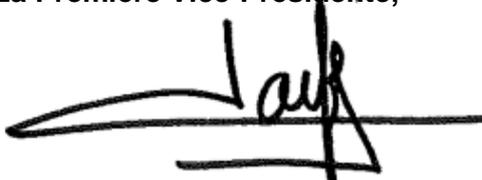
**Ce dossier a été adopté à l'unanimité.**

Pour extrait,  
La Secrétaire de Séance,



Siham LABICH

La Première Vice-Présidente,



Sylvie FAYOLLE